



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

6 novembre 2019

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro émet des recommandations générales relatives aux dispositions de repli dans les contrats référencés sur l'Euribor

- Le groupe de travail recommande aux intervenants de marché d'introduire des dispositions de repli dans tous les nouveaux contrats référencés sur l'Euribor
- Les anciens contrats référencés sur l'Euribor, conclus après le 1^{er} janvier 2018 et relevant du règlement de l'UE relatif aux indices utilisés comme indices de référence (*EU Benchmarks Regulation* – BMR) devront être couverts par des plans écrits rigoureusement établis
- Pour les anciens contrats ne prévoyant pas de dispositions de repli appropriées, il faudra soit introduire des dispositions de repli pour l'Euribor soit améliorer les dispositions existantes lors d'une prochaine modification ou actualisation
- Lorsqu'aucune disposition de repli spécifique n'est recommandée, le groupe de travail préconise une disposition de repli formulée en termes génériques pour l'Euribor

Le groupe de travail du secteur privé sur les taux sans risques pour l'euro publie ce jour un [ensemble de recommandations](#) relatives aux dispositions de repli dans les contrats portant sur des instruments de trésorerie et des opérations sur dérivés référencés sur l'Euribor. Ces recommandations favorisent le respect du règlement BMR et renforcent la sécurité juridique et commerciale.

Le groupe de travail recommande notamment que les intervenants de marché intègrent des dispositions de repli dans tous leurs nouveaux instruments et contrats financiers référencés sur l'Euribor, qu'ils relèvent ou non du BMR. Les anciens instruments et contrats financiers référencés sur l'Euribor qui ont été conclus après le 1^{er} janvier 2018 et relevant du BMR doivent être couverts par des « plans écrits rigoureux » établis par les entités supervisées, conformément à l'article 28, paragraphe 2 du BMR. Pour les anciens contrats ne contenant pas de dispositions de repli convenablement rédigées, les intervenants de marché devront, dans la mesure du possible, introduire les dispositions de repli pour

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Communiqué de presse / 6 novembre 2019

Le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro émet des recommandations générales relatives aux dispositions de repli dans les contrats référencés sur l'Euribor

l'Euribor, ou améliorer les dispositions existantes, lors d'une prochaine modification ou actualisation de ces instruments et contrats financiers. Lorsqu'aucune disposition de repli spécifique n'est recommandée et dans l'attente de nouvelles orientations de la part du groupe de travail ou des autorités de régulation, les intervenants de marché peuvent envisager le recours à une formulation générique des dispositions de repli. À cette fin, le groupe de travail préconise un texte standard pour une disposition de repli formulée en termes génériques pour l'Euribor.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#),
au : +49 69 1344 7316.**

Notes

Composé de représentants du secteur, le groupe de travail sur les taux sans risque pour l'euro, dont la Banque centrale européenne (BCE) assure le secrétariat, a été mis en place en 2018 par la BCE, l'Autorité des Services et Marchés financiers, l'Autorité européenne des marchés financiers et la Commission européenne. Ses principales missions consistent à identifier et à recommander de nouveaux taux sans risque et des voies de transition. Le 13 septembre 2018, le groupe de travail a recommandé l'€STR comme nouveau taux sans risque pour l'euro. L'€STR reflète les coûts des opérations d'emprunt en blanc au jour le jour libellées en euros pour les banques de la zone euro et est publié par la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France